

COMPTE RENDU CTL
DU JEUDI 25 MARS 2021

CTL EN VISIO : Retour aux méthodes COVID...

C'est une deuxième convocation.

Avec la CGT nous avons boycotté la première (cf liminaire envoyée le 6 janvier 2022 et jointe à nouveau à ce compte rendu).

Le Président rappelle qu'à une seconde convocation, il n'y a pas besoin de quorum. Du coup, il ne prend pas le temps de faire l'appel, remarque juste que toutes les OS sont présentes.

Il explique aussi que la liminaire que nous avons envoyée pour le boycott du 6 janvier contient des inexactitudes.

En effet, nous lui expliquons que pour nous il y a bien 10 suppressions de postes car nous considérons que déplacer des postes d'un service à un autre correspond bien à une suppression dans le service du poste transféré. Et dans la même idée, supprimer un cadre C pour « créer » un cadre A+ n'est pas le même résultat pour les agents dans leurs missions (les tâches dévolues à un C ou un A+ sont foncièrement différentes).

Mais la mauvaise foi l'emporte, le Président confirme que c'est un vrai plus pour la direction et ses services...

Ordre du jour : le volet emploi de la DDFiP

Puisqu'il a expliqué les décisions prises par la DDFiP lors de la première convocation, le Président ne souhaite pas se répéter. En gros... z'aviez qu'à venir quand on vous l'a demandé !!

Donc, la Direction a bien réfléchi et a pris la meilleure décision. Les postes supprimés sont actuellement vacants « et de toute façon, on n'arrive pas à les pouvoir ».

Enfin, le Président annonce que l'on va passer au vote mais s'il n'a aucune importance et donc que le volet emploi sera validé en l'état.

Que le monologue social est plaisant !!!

Les OS votent CONTRE à l'unanimité

Questions diverses :

Bon... on peut en poser mais pas trop et juste si important parce qu'ils ont beaucoup de travail qui les attend !

Solidaires demande si le poste qui sera libéré en avril par la collègue contractuelle qui a réussi le concours C sera comptabilisé dans les postes vacants ouvert au mouvement national.

Dans un premier temps, la Direction répond que non parce que c'est un poste contractuel donc pas

libéré pour un titulaire cette année au niveau national mais que la vacance pourra être ouverte au niveau local. Puis le Président précise qu'il n'est pas disponible au mouvement national car il sera libéré trop tard.

Mais finalement, les RH rebondissent en précisant que ce n'est pas pour cette raison mais bien parce qu'il est attribué à un contractuel et que, pour l'instant, la DDFiP ne connaît pas encore ses droits en matière d'embauche de contractuel pour 2022.

Donc il se peut qu'il soit encore réservé à un contractuel comme proposé l'an prochain à un titulaire.

C'est finalement bien ce que l'on craignait !!! Les postes contractuels, qui restent précaires puisque à durée déterminée pour 3 ans seulement, tendent à remplacer durablement les postes de titulaires. Et quand on dit durablement, on parle bien des postes mais des personnes qui se seront investies pendant 3 ans et que la DGFIP ne remerciera même pas à leur départ !!

Aux questions des autres OS :

* Non, il n'y aura pas de « cadeaux » pour les agents en remplacement de l'invitation aux vœux du Directeur. « De toute façon, les agents ne venaient quasiment plus aux vœux mais je préfère attendre et proposer un moment de convivialité plus tard que de faire des petits cadeaux » comme cela s'est fait dans d'autres départements (chocolats, sachets de gâteaux..)

* Le fait que les applications ne soient pas régulièrement mises à jour, et effectivement déplorable mais pas du ressort de la DDFiP... « on compatit »

* la DDFiP attend le retour du gouvernement suite au conseil de défense de ce matin pour connaître les directives de la DGFIP à appliquer à compter de lundi.

Le Président, visiblement pressé, clos le CTL. Il est à peine 10h !!

Pour Solidaires Finances Publiques 39 au CTL
Stéphanie MOUREAU, suppléante.